

# Conditions Générales de vente



## SOMMAIRE

ARTICLE 1 - APPLICATION ET OPPOSABILITE DES CGV.....	2
ARTICLE 2 - DEFINITIONS.....	2
1) Prestataire.....	2
2) Client .....	2
ARTICLE 3 - COMMANDE.....	2
ARTICLE 4 - PRIX.....	3
ARTICLE 5 - REALISATION.....	3
ARTICLE 6 - MODIFICATIONS.....	3
ARTICLE 7 - DELAIS D'EXECUTION DES PRESTATIONS.....	4
ARTICLE 8 - FACTURATION ET CONDITIONS DE REGLEMENT .....	4
ARTICLE 9 - LIVRAISON ET DEPLACEMENT.....	4
1) Livraison des prestations.....	4
2) Services supplémentaires, notamment : .....	5
3) Déplacement.....	5
ARTICLE 10 - MAINTENANCE ET SUIVI.....	5
ARTICLE 11 - DROITS.....	5
1) Juridiction compétente.....	5
2) Propriété intellectuelle.....	5
3) Données confidentielles .....	6
ARTICLE 12 - RESPONSABILITES.....	6
ARTICLE 13 - CESSATION D'ACTIVITE .....	7

## ARTICLE 1 - APPLICATION ET OPPOSABILITE DES CGV

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les ventes effectuées par le prestataire désigné ci-après.

L'engagement du Client commence à partir de la réception par le prestataire du devis signé et du paiement de l'acompte du Client.

La signature du devis entraîne l'acceptation sans réserves des présentes Conditions Générales de Vente, à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus qui n'ont qu'une valeur indicative.

Le fait que le prestataire ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente ne peut pas être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

## ARTICLE 2 - DEFINITIONS

### 1) Prestataire

#### a) Identification du prestataire

Entrepreneur : Nathalie Weil-Cussatlegras

Conjoint-Collaborateur : Didier Cussatlegras-Weil

Forme : Entreprise individuelle.

Nom commercial : 2-3D.Com.

Adresse : 01, Boulevard Bazin - 63400 Chamalières.

RCS 488 954 819 CLERMONT-FERRAND.

( 09-50-22-22-05.

\* [Contact@2-3D.Com](mailto:Contact@2-3D.Com).

#### b) Identification des prestations

Prestation de services et conseils en communication visuelle :

- Ⓟ PAO (carte de visite, tract, plaquette, affiche, faire-part...)
- Ⓟ CAO-DAO (Aménagement d'espaces intérieurs et/ou extérieurs, décoration, meubles, objets, jeux, mobilier urbain...)

- Ⓟ Sites Internet (site vitrine, site dynamique, animation, bannières, logo...)
- Ⓟ Assistance et conseil (Communication, identité visuelle...)
- Ⓟ Autres...

### 2) Client

Par Client, il convient d'entendre, au sens des présentes conditions générales, la personne morale ou physique qui s'engage à passer commande *auprès du prestataire*.

## ARTICLE 3 - COMMANDE

- Une commande est une demande de prestation de service(s) du Client que le prestataire rédige sous forme de devis et que le Client date et signe.
- Lorsque le Client a choisi l'offre qui l'intéresse et/ou a bien déterminé sa demande de prestation, il prend soin d'en informer le prestataire en formulant, avec le plus de précision possible, une demande écrite par courriel ou courrier postal. Toute demande, notamment de devis, afin qu'elle puisse être traitée convenablement, doit être envoyée avec tous les renseignements nécessaires (notamment : nom, prénom, raison sociale, adresse, téléphone, courriel...)
- La commande n'est effective que lorsque le Client accepte le devis (en indiquant sur le devis la date, le lieu, la mention « Bon pour Accord » et sa signature) et verse un acompte précisé dans le devis.
- Le devis accepté fait office de contrat écrit, en double exemplaire dont un exemplaire détenu par chacune des deux parties. En cas de besoin, il pourra être entériné ou complété par un contrat précisant les obligations respectives des parties et conforme aux termes du devis.
- L'exécution de la prestation n'intervient que lorsque l'acompte mentionné sur le devis signé est effectivement payé et, s'il s'agit d'un chèque ou virement qu'il soit crédité sur le compte du prestataire.
- Le paiement des prestations de services se déroule donc de la façon suivante (sauf clause contraire dans le devis accepté) :
  - ◆ Pour une commande supérieure à 600,00 € HT (Hors Taxes) :
    - Ⓟ a) 30% à la commande ;

Ⓟ b) 40% lorsque la maquette est , après validation du client, prête à la publication ;

Ⓟ c) 30% aux termes de la prestation, à réception de la facture.

◆ Pour une commande inférieure ou égale à 600,00 €HT :

Ⓟ a) 50% à la commande ;

Ⓟ b) 50% aux termes de la prestation, à réception de la facture.

○ SORT DE L'ACOMPTE :

Ⓟ Modification de commande : Toute modification de commande demandée par le client plus de 3 jours après la conclusion du contrat devra être agréée par le prestataire pour lui être opposable.

○ ANNULATION DE COMMANDE :

Ⓟ A titre de dédommagement du travail entrepris :

è vente aux professionnels : l'acompte ne sera pas remboursé en cas d'annulation de commande.

è Vente aux particuliers : l'acompte ne sera pas remboursé dans le cas d'une annulation de commande intervenant plus de 2 jours après la conclusion du contrat.

## ARTICLE 4 - PRIX

○ Les prestations sont fournies aux prix en vigueur au moment de la commande. Les tarifs peuvent être consultés sur le site Internet <http://www.2-3D.Com>, à la rubrique TARIFS et figurent en annexe des présentes CGV.

○ Toute demande nécessitant des prestations autres que celles prévues dans les offres standard du prestataire fera l'objet d'un devis personnalisé et d'une tarification adaptée, les tarifs précités ne pouvant s'appliquer dans ce cas de figure.

○ Le prestataire se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, notamment pour les noms de domaine, les hébergements... en fonction de la hausse des pris des fournisseurs.

## ARTICLE 5 - REALISATION

○ Le Client doit fournir tous les renseignements nécessaires à la réalisation de sa commande notamment :

Ⓟ Coordonnées : Nom, prénom, adresse, téléphone fixe, téléphone mobile....

Ⓟ Données de stockage de son hébergeur s'il en a un (notamment : adresse ftp, pseudo et mot de passe)

Ⓟ Courriel principal (boîte aux lettres électronique principale du Client. Un courriel est un « Service de correspondance qui permet l'échange de messages électroniques à travers un réseau informatique. »).

Ⓟ Les adresses courriel personnalisées souhaitées (adresses de redirection vers une ou des adresses du Client déjà existante(s) ou à créer).

*Si le Client dispose d'un espace de stockage en ligne, chez l'hébergeur de son choix, cet espace doit être suffisant pour la publication de son site. Il doit, par ailleurs, disposer d'au moins une adresse courriel valide afin que les redirections à partir du nom de domaine soient possibles.*

○ Le Client s'engage à fournir tout document (numérique et/ou papier au format de son choix, utilisable par le prestataire) nécessaire à la réalisation de la prestation qu'il demande et qui fait partie des services du prestataire (voir article 2), notamment :

Ⓟ Logo

Ⓟ photo(s)

Ⓟ texte(s)

○ Le prestataire peut réaliser, si cela lui paraît nécessaire, un cahier des charges, une fois que le Client lui a expliqué ce qu'il souhaite et a fourni les renseignements réclamés.

○ Le prestataire crée un dossier et le tient à jour pour chaque client, pendant le temps de réalisation de la commande.

## ARTICLE 6 - MODIFICATIONS

○ Le client s'engage à fournir les éléments nécessaires à l'élaboration du produit (photos, logos, images, textes) dans le délai conclu lors de la

signature du devis ou sur demande(s) postérieure(s) du prestataire et ce sous peine de supporter les retards qui en résulteraient et une révision des prix.

- Après validation du devis et réalisation de la ou des maquette(s) numérique(s) de la commande, il est possible d'effectuer jusqu'à 3 modifications des éléments graphiques (notamment bannière, retouche simple des photos des produits fournies par le client...) et/ou éléments texte (caractères alpha-numériques, couleur...). Au-delà, toute modification sera facturée en plus.
- Des modifications peuvent être envisageables par le Client à condition de ne pas remettre en cause le travail du prestataire réalisé sur la composition graphique, et ceci seulement après évaluation du besoin par le prestataire et acceptation de ce dernier pour les effectuer.

### ARTICLE 7 - DELAIS D'EXECUTION DES PRESTATIONS

- Les délais figurant sur le devis peuvent être modifiés dans certaines circonstances, notamment :
  - ↳ Problèmes de débit fluctuant chez le fournisseur d'accès. Ceci pouvant ralentir la publication du site du Client.
  - ↳ Retard de remise de documents ou renseignements par le Client.
  - ↳ Ou tout autre problème ne provenant pas du fait du prestataire.
- Le prestataire s'engage à tout mettre en œuvre afin de livrer la commande dans les délais conclus avec le client. Cependant tout retard indépendant de la volonté du prestataire inférieur à 7 jours ne pourra justifier l'annulation de la commande.
- Précisions importantes en ce qui concerne :
  - ↳ La conception : Le délai commence à dater de la livraison complète et définitive par le client des documents et informations nécessaires aux travaux (par écrit : courrier postal ou courriel, et de l'encaissement du ou des acomptes.
  - ↳ L'impression : Le délai commence à dater de la validation claire et précise par écrit (courrier postal ou courriel) de la ou des maquettes finales.

### ARTICLE 8 - FACTURATION ET CONDITIONS DE REGLEMENT

- Une facture est établie pour chaque livraison ayant fait l'objet d'un devis et délivrée dès la fin de l'exécution des prestations. Le solde dû est payable à réception de facture comme indiqué à l'article 3.
- Si les sommes dues sont versées après la date limite de paiement figurant sur la facture, des pénalités de retard seront automatiquement appliquées. En cas de retard de paiement ou de prorogation d'échéance par rapport à la date prévue sur la facture, les pénalités seront calculées sur la base de deux fois et demie le taux d'intérêt légal en vigueur au 1<sup>er</sup> Janvier de l'année en cours (cf site <http://www.finances.gouv.fr>), et ce à compter du lendemain de la date d'exigibilité prévue sur la facture. Ces pénalités sont exigibles sur simple demande du prestataire.

### ARTICLE 9 - LIVRAISON ET DEPLACEMENT

#### 1) Livraison des prestations

- Notamment au format \*.PDF (Adobe AcrobatReader) avec une résolution prête pour impression, si demandée, sinon pour visualisation, en ce qui concerne le Client. Concernant les sites, notamment, le dossier de livraison peut-être livré sous format compressé. Pour toute livraison, si Client ne peut recevoir ou lire ces formats, il doit faire en sorte d'avoir un espace de stockage (sur internet, un cd-rom, une clé usb...) disponible pour la déposer.
- La livraison se déroule comme suit :
  - ↳ Par courriel (courrier numérique)
  - ↳ Par courrier postal : CD-Rom (frais de port en supplément)
  - ↳ Par téléchargement web (http ou ftp).
  - ↳ Si la prestation comprend une impression : un point de livraison dans l'Agglomération clermontoise (Cf site <http://www.clermontcommunaute.net>).
- Le CD-Rom contient (si le client demande un CD-Rom) :
  - ↳ S'il s'agit d'un site, la maquette du site (avec les fichiers à publier)

- Ⓟ Pour toute autre prestation, la ou les maquettes au format Acrobat Reader : PDF. (Ce format est lisible par la plupart des ordinateurs : la spécificité du PDF est de préserver la mise en forme (polices d'écritures, images, objets graphiques...) telle que définie par son auteur, et ce quelles que soient l'application et la plate-forme utilisées pour lire le dit fichier PDF).
- Si le Client souhaite un autre format, dans la mesure des possibilités du prestataire, cela est envisageable. Le Client doit en faire une demande au prestataire par courriel ou courrier postal.
- En aucun cas les fichiers de maquette originaux ne seront cédés.
- Selon la commande, d'autres documents papier ou numériques importants que le prestataire jugera nécessaires peuvent être joints au dossier.

## 2) Services supplémentaires, notamment :

- Ⓟ La livraison matérielle, sur CD-Rom, peut-être envisagée vers un imprimeur sur l'Agglomération Clermontoise (Cf site <http://www.clermontcommunaute.net>).
- Ⓟ Bon(s) A Tirer (BAT) : Pour que le prestataire s'occupe du ou des bons à tirer de l'imprimeur, il est nécessaire que le client établisse un document l'autorisant à signer le ou les bons à tirer (ce document doit être envoyé soit par courrier postal soit par courriel, au préalable).
- Ⓟ Du fait de service(s) supplémentaire(s) (un BAT, par exemple), un ou des coûts en sus seront notifié(s) sur la facture finale ou sur facture(s) séparée(s).

## 3) Déplacement

- Des frais de déplacement seront facturés en fonction de la distance à parcourir pour rejoindre le Client à son domicile ou à son lieu professionnel. L'indemnité kilométrique est gratuite dans l'Agglomération Clermontoise. Elle est payante en dehors de ce périmètre et correspond à 0,95€ par kilomètre parcouru.

## ARTICLE 10 - MAINTENANCE ET SUIVI

- Cet article concerne uniquement les offres incluant la prestation REFERENCEMENT.

- Le prestataire est responsable de ses réalisations. Il assure la maintenance des sites dont le fonctionnement ne serait pas assuré mais ce uniquement dans la mesure où le problème de fonctionnement serait lié à sa réalisation. Cela ne concerne pas les mauvais fonctionnements qui proviendraient d'actions du client telles que, par exemple : un changement du code des pages, l'effacement de fichiers sur le serveur de stockage ou toute action qui serait effectuée par un tiers n'appartenant pas et n'ayant aucun lien avec le prestataire.
- Cette maintenance est réalisée sur une période de trois à six mois, selon l'offre commandée. Elle n'est que de un mois pour les offres "Présence" et "Présence +".
- Le prestataire s'engage à tenir informé le Client de l'évolution de la commande, soit par courrier postal (frais de port à la charge du Client), soit par courrier numérique (si le Client dispose d'une adresse courriel). Le prestataire peut, si le Client le souhaite ou s'il l'estime nécessaire, appeler le Client sur une ligne fixe de son choix, afin de le tenir informé de l'avancement de la commande.
- Le prestataire précise que l'enregistrement du nom de domaine est valable une année, sauf clause expresse prévoyant une durée supérieure dans le devis et/ou le contrat. Il ne pourra pas être tenu pour responsable de l'oubli, de la part du client, de renouveler son enregistrement chez le bureau d'enregistrement (« Registrar » en anglais, souvent usité sur Internet), à la fin de chaque période d'enregistrement.

## ARTICLE 11 - DROITS

### 1) Juridiction compétente

- Les commandes et prestations sont soumises au droit français.
- Tout litige relèvera de la compétence exclusive des tribunaux compétents de Clermont-Ferrand (63 - France si le client est un professionnel, et des tribunaux du lieu de conclusion ou d'exécution du contrat si le client est un non professionnel

### 2) Propriété intellectuelle

- Une fois la prestation terminée, le Client accepte que le prestataire fasse, s'il s'agit d'une prestation internet, un lien hypertexte de son site vers l'adresse

de la réalisation internet, dans un but de promotion de services, avec ou sans représentation graphique.

- 0 D'une façon générale, sauf avis contraire écrit du client, le prestataire aura le droit d'utiliser dans un but de promotion de services un ou des extraits des créations qu'il aura réalisé sur son site internet ou sur tout autre support.
- 0 De plus, les réalisations du Client faites par le prestataire pourront porter son nom et/ou son logo, quelque soit le support final.
- 0 Conformément aux conventions internationales relatives à la propriété intellectuelle, toute réalisation effectuée par le prestataire est protégée. Aucun droits de modifications n'est autorisés soit par intervention du client dans la composition graphique soit par l'intervention d'un tiers choisit par le client ou toute autre personne n'ayant aucun rapport avec le client.
- 0 L'exécution des prestations ne saurait entraîner une quelconque cession des droits de propriété intellectuelle appartenant au prestataire. Tout produit, tout objet commandé et réalisé par le prestataire pourra être utilisé et diffusé par les moyens et supports de toute nature, en tout lieu, en toute circonstance sans que le client puisse, sauf cession de droits expresse et formalisée dans un acte, opposer un droit quelconque de propriété intellectuelle sur les produits de la commande.
- 0 A ce titre, Qu'il s'agisse notamment du logo du Client ou d'une charte graphique, si aucune cession de droits n'intervient l'objet réalisé demeure la propriété du prestataire. Celui-ci pourra céder ses droits intégralement ou partiellement, selon ses tarifs en vigueur.
- 0 La destination (le support final) du logo, ou de toute autre création graphique, sera précisée, si nécessaire, par écrit sur le devis et/ou le contrat, le client s'engageant dès lors à ne pas l'employer à un usage autre que celui pour lequel il a été créé.
- 0 A noter : le ou les fichiers PDF fourni(s) peuvent avoir un accès restreint à toute modification de contenu, à moins que, par écrit (numérique ou postal) :
  - è Le prestataire soit d'accord pour une autorisation de modification partielle ou intégrale ;
  - è Le prestataire ait choisi de laisser l'accès partiellement ouvert en fournissant le mot de passe au client
- 0 Et même si le fichier n'a plus d'accès restreint, le prestataire doit être prévenu de toute intervention sur le fichier (modification, correction, remodelage...), qu'il s'agisse d'une intervention d'un client, d'un sous-traitant, ou d'un tiers.

- 0 Pour l'offre "Présence", les kits graphiques restent la propriété du prestataire et peuvent être utilisés autant de fois que nécessaire par celui-ci.
- 0 Lorsque le Client fournit photo(s), texte(s), logo, dessin(s), lien(s) hypertexte(s)... Il s'engage à ce que ces documents et/ou fichiers soient acquis et à sa disposition légalement, donc à disposer intégralement de tous les droits d'auteur, et devra faire en sorte de le vérifier préalablement. Si tel n'était pas le cas, le prestataire ne saurait être tenu pour responsable des poursuites qui pourraient en découler.

### 3) Données confidentielles

- 0 Le Client accepte que ses coordonnées puissent être utilisées par le prestataire pour le tenir informé de promotions, de mises à jour ou tout autre service.
- 0 Le prestataire s'engage à conserver ces données confidentiellement et s'engage à ne pas les diffuser, à moins d'avoir obtenu l'autorisation préalable du Client.
- 0 Le Client accepte, lors de la commande de recevoir du prestataire des mises à jour de services et/ou tarifs. Il pourra y mettre fin à tout moment en envoyant un courrier postal ou un courriel au prestataire.
- 0 Selon l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Client dispose d'un droit d'accès et de rectification et à ce titre peut demander la modification ou la suppression des données nominatives le concernant en s'adressant au prestataire par écrit par courrier postal ou par courriel.

### ARTICLE 12 - RESPONSABILITES

- 0 En cas d'évènement relevant de force majeure ou de tout autre évènement indépendant de la volonté du prestataire et susceptible de compromettre l'exécution de ses prestations. le prestataire ne pourrait être tenu pour responsable d'un quelconque préjudice qui pourrait être subi par le client : éruption volcanique, tremblement de terre, incendie, explosion, inondation, tempête reconnue par Météo France, grève, émeute, sabotage, guerre, virus informatique, défaillance d'un système informatique ou tout autre
- 0 De plus, le prestataire ne saurait être tenu pour responsable de tout dégât accidentel ou volontaire causé au client par lui-même ou par un ou tiers, du fait notamment de connexion au réseau Internet. Il appartient au client d'assurer sa propre sécurité informatique.

**ARTICLE 13 - CESSATION D'ACTIVITE**

- 0 Le prestataire se réserve le droit de cesser son activité quand bon lui semblera. En aucun cas, le seul fait de cette cessation ne pourra constituer une cause de poursuite ou de demande de dommages et intérêts pour le client sauf pour le prestataire à rembourser les acomptes relatifs aux prestations qui n'auraient pas été pas menées à leur terme.